

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour un plan lumière en ville de Genève».**

**Rapport de M. Blaise Hatt-Arnold.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 3 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Patrice Reynaud puis de M<sup>me</sup> Monique Cahannes, a débattu de cet objet lors des séances du 3 mai 2005, 21 juin 2005, 27 septembre 2005, 22 novembre 2005, 10 janvier 2006 et le 7 mars 2006. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Remarque**

Dans le cadre de l'étude de cette motion, la commission dans son ensemble a décidé de lier celle-ci avec les motions M-476 et M-485. En revanche, elles feront l'objet de rapports séparés. Cela dit, et afin de bien comprendre les travaux de la commission, le rapporteur vous recommande de prendre connaissance des rapports respectifs.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- l'importance d'un concept d'éclairage urbain pour valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics en ville de Genève;
- le rôle de Genève sur le plan international;
- la concurrence de plus en plus vive entre les villes et l'effort de plusieurs d'entre elles sur le plan de la valorisation urbaine;
- les concepts d'éclairage urbain développés par les villes de Lyon, Barcelone et Zurich, notamment;

- les progrès en matière d'économie d'énergie dans les systèmes d'éclairage urbain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

### **Séance du 3 mai 2005**

*Audition des motionnaires, représentés par M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et M. Jean-Louis Fazio*

L'origine de ce plan trouve sa source à Lyon. Cette dernière a mis en scène ses bâtiments de manière étonnante. D'autre part, un public nombreux se déplace chaque année pour assister au festival des lumières de cette ville.

La ville de Zurich, il y a environ deux ans, a adopté son plan lumière. La presse a largement relayé cet événement.

La lumière représente un enjeu de qualité de vie, d'esthétisme, d'écologie et de développement durable et va donc bien au-delà de la simple volonté de vouloir tout éclairer. Elle permet également de revaloriser certains quartiers, voire de les sécuriser.

L'Ecole d'ingénieurs de Genève possède un laboratoire d'éclairagisme de renommée internationale, intervenant notamment à la demande de villes étrangères, et dont la Ville de Genève s'est bien gardée de s'inspirer.

A la demande de la signification d'un plan lumière et à la question de savoir si un cahier des charges devait être défini, il est répondu qu'il serait, au préalable, judicieux de définir les sites qui devraient faire l'objet d'une mise en lumière; enfin, il serait souhaitable de mettre en place un service de conseil aux particuliers (grands hôtels de la rade, par exemple) afin de créer une harmonie d'ensemble dans le concept.

Un commissaire rappelle que la profession d'éclairagiste existe. Il se demande si un fonctionnaire occupe cette fonction à la Ville de Genève et si l'Ecole d'ingénieurs forme des étudiants à cette profession. Il est répondu que la Ville de Genève a un service d'éclairage dont M. Martenet est le représentant sous l'autorité de M. Gfeller. Quant à l'Ecole d'ingénieurs, elle ne forme pas d'éclairagistes en tant que tels, dès lors qu'elle a la fonction de laboratoire.

Une commissaire remarque que la Ville de Genève est déjà très bien éclairée et demande si les motionnaires sont au courant de lieux qui devraient recevoir un éclairage particulier ou voir leur éclairage modifié. Il est répondu que la rade mériterait une réflexion. Certains espaces publics ne sont pas illuminés. Il faut aussi penser au confort des citoyens. Pourquoi n'introduirait-on pas cette dimension dans le cadre des concours d'architecture?

A la demande de savoir comment on pourrait associer le «privé» dans cette démarche, il est répondu qu'à Zurich, par exemple, les commerçants ont considéré qu'il était de leur intérêt de participer au concept, et certains privés ont participé financièrement dans le cadre des anciennes friches industrielles. Cela dit, on n'imagine pas une démarche coercitive en la matière.

Un commissaire s'inquiète des incidences que ce plan pourrait avoir sur une augmentation de la dépense énergétique. Il est répondu que, au contraire, celle-ci sera diminuée au profit d'une plus grande qualité de l'éclairage.

Pour terminer, les motionnaires évoquent l'intérêt particulier de pouvoir mettre en scène la symbolique de la lumière et de l'obscurité, à l'instar d'autres villes.

### **Séance du 21 juin 2005**

*Audition de MM. Maurice Jaquemet (directeur de la succursale de Genève) et Jean-Daniel Devaud (directeur pour la Suisse romande) de l'entreprise Régent Appareils d'éclairage, de Bâle*

L'entreprise Régent est une société suisse de 550 personnes, basée à Bâle et spécialisée dans l'éclairage intérieur et extérieur ainsi que dans la fourniture d'éclairage public.

Ses directeurs ne sont pas surpris de ces trois motions, dès lors qu'il semble y avoir un intérêt dans l'éclairage public venant de la classe politique en général. Ce phénomène a commencé notamment en France.

Ils sont en contact avec des concepteurs éclairagistes et ont réalisé plusieurs projets, notamment en Suisse romande, comme la place du Marché à Carouge et la place du Marché à Vevey. Ils sont également les fournisseurs des luminaires de l'éclairage public aux Services industriels de Genève (SIG).

Quel type d'éclairage et de matériel d'éclairage (ampoules) proposez-vous, qui soit compatible avec l'Agenda 21, donc de consommation économique?

Il est nécessaire de faire un rapport entre la consommation d'énergie et la quantité de lumière, soit un rapport lumen/watt. Les lampes économiques développées combinent des effets lumineux élevés, à une faible consommation et à un excellent rendu des couleurs (lampe au sodium).

Certaines villes sont trop éclairées et les gens se plaignent d'une forme de pollution lumineuse, quelle est votre réflexion à ce sujet?

La pollution lumineuse est effectivement importante et nous sommes conscients du problème et à l'écoute des autorités à ce sujet.

Certaines villes en ont pris conscience et revoient leur concept lumière, pour que l'on puisse à nouveau voir les étoiles, par exemple. Il s'agit aujourd'hui de mettre en valeur certains endroits, bâtiments, etc., et de ne plus éclairer de manière unilatérale.

L'entreprise Régent a sponsorisé l'exposition du photographe Arthus-Bertrand aux Bastions avec une source de lumière économique et efficace.

Que penser des luminaires sur des filins tendus plutôt que sur des mâts?

La mise en place de câbles entre deux immeubles est un type d'installation d'éclairage vétuste, mais a encore cours à Genève pour des raisons pratiques. A ce sujet, il faut finalement plus penser au type d'éclairage et moins aux installations.

Avez-vous des contacts avec la Ville de Genève dans le cadre du concept sur le nouveau mobilier urbain et l'éclairage qui pourrait lui être lié?

Non, pas actuellement, mais dans une ville comme Genève, le concept de plan lumière doit être considéré de manière globale d'une part, et sur le plan cantonal d'autre part.

Avez-vous collaboré avec d'autres villes ou avez-vous des exemples?

Le plan lumière de Gruyères est en développement, mais s'est largement inspiré de ceux de Lyon, d'Annecy et maintenant de celui de Zurich.

Travaillez-vous avec des concepteurs lumière?

Oui, nous collaborons avec eux, notamment pour le développement de nouveaux produits, ce qui nous permet de mettre en œuvre de nouveaux projets. Nous participons aussi à des concours.

Avez-vous entendu parler d'une collaboration entre la Ville de Zurich et l'institut pour le développement de Bâle?

Conscients de tout cela, nous mettons en œuvre nos connaissances afin de diriger la lumière sur des endroits précis avec les moyens adéquats afin d'éviter les pertes de lumière et d'énergie.

Avez-vous installé ou fabriquez-vous des installations lumineuses à renouvellement solaire en Suisse?

Non, d'ailleurs ce type de luminaire est plutôt à l'usage privé, pour de petites sources de lumière.

Les lumières utilisées sur les voies routières consomment en général deux fois moins qu'il y a quinze ans et les nouvelles technologies continuent d'évoluer dans ce sens.

*Audition de M. Claude Martenet et de M<sup>mes</sup> Florence Colace et Isaline Calame, respectivement adjoint de direction et architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain*

M. Martenet déclare s'occuper de la lumière en Ville de Genève depuis quinze ans. Il rappelle que la ville compte 258 km de voies publiques, 13 935 points de lumière et qu'elle consomme 8 millions de kWh (signalisations routières incluses). Il ajoute que la Ville est propriétaire de l'éclairage public et que les relations sont multiples entre les différents intervenants comme le Service des espaces verts et de l'environnement, les SIG, les concepteurs de lumière ainsi que la commission de coordination des travaux en sous-sol. Enfin, ce sont les SIG qui gèrent l'ensemble du réseau.

Il signale encore que les luminaires ont une certaine durée de vie et que changer une lampe entraîne des coûts différents suivant les difficultés d'accès. Cependant, la consommation diminue au fur et à mesure que les lampes sont changées. Concernant le montant de la consommation, il précise que la facture est dépendante du tarif du distributeur, du nombre d'heures d'éclairage ainsi que de la puissance de la lampe.

Il énumère ensuite les différentes lampes en vigueur

- lampe à mercure;
- lampe à vapeur de sodium;
- lampes à décharge.

Les lampes à sodium permettent de réaliser des économies par rapport au mercure.

Le service nous présente un PowerPoint sur l'éclairage en Ville de Genève que nous vous recommandons de lire et qui se trouve sur IntraCM/Divers/Annexes propositions.

Puis la séance se poursuit par une discussion et une série de questions.

Pouvez-vous expliquer pourquoi certaines villes (Londres ou Marrakech) sont éclairées de couleur orange et quel est l'avantage de ce type d'éclairage?

En général, c'est parce qu'elles utilisent un éclairage au sodium pour des raisons économiques, mais certaines reviennent en arrière.

Avez-vous déjà délégué la réalisation d'un concept lumière d'un quartier ou d'un bâtiment à une entreprise extérieure ou à un concepteur? Si oui, lesquels et quel bilan en avez-vous tiré?

Oui, avec M. Castellini pour la place Neuve et la Corraterie, mais le projet a avorté.

Sinon, il y a un projet à la place Simon-Goulart, avec Laurent Flashard. Il cite encore le pont du Mont-Blanc.

Quels sont les projets que vous avez développés en Ville de Genève, par rapport à la compétence que vous représentez?

M. Martenet était seul, donc il ne pouvait pas tout faire. Une nouvelle vague de collaborateurs est maintenant arrivée, avec une certaine fraîcheur dans ce domaine, et viendra prochainement avec de nouvelles propositions. Il ajoute ne pas comprendre ce que veut dire «plan lumière», ce terme est trop vaste, mais il a une planification et c'est celle qu'il nous a présentée.

Que pensez-vous de l'éclairage du bâtiment de la Banque Ferrier-Lullin? Ont-ils dû faire la demande à la Ville de Genève, vous en inspirez-vous pour vos propres bâtiments?

Il y a eu une demande rétroactive, alors que le concept avait déjà été installé. Ce système n'est pas très écologique.

De quand date la dernière planification de la lumière en Ville de Genève?

Cette planification, en évolution continue, a commencé à son arrivée au département il y a quinze ans.

Pourquoi éclaire-t-on la cathédrale une seule fois par année d'une manière différente?

On l'éclaire en vert pour la journée contre la peine de mort, on ne le fait pas plus souvent, car cela a un coût d'installation; de plus, il faut demander l'autorisation au Consistoire et le système d'éclairage (non intelligent) est relativement vieux et difficile à manipuler.

Les intervenants invitent les commissaires le 29 octobre prochain (changement d'horaire) pour une surprise en matière d'éclairage urbain en ville de Genève.

*Audition de M. Simon Simos, professeur HES au laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs de Genève*

Dans son introduction, M. Simos rappelle que l'un des problèmes majeurs demeure la pollution lumineuse. Il convient donc d'éclairer uniquement ce qui doit l'être. Il évoque aussi l'association Dark Sky [www.darksky.org](http://www.darksky.org) (lutte pour une amélioration de la qualité de vie, s'opposant à la pollution lumineuse).

Il mentionne les exemples des villes de Lyon ou de Montréal (devenue pôle d'attraction en la matière) qui, dans le cadre de leur plan lumière, visent à éviter les incohérences en la matière en indiquant les axes devant être éclairés et ceux qui doivent être assombris.

Il ne trouve pas qu'il faille légiférer sur le sujet, mais pense plutôt à une dynamique de valorisation de l'obscurité avec une notion de développement durable.

Un plan lumière devrait en outre prévoir un découpage de zones lumière ainsi qu'une liste des espaces publics et des actions à entreprendre.

M. Simos nous présente également un PowerPoint (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions), que nous vous recommandons de lire.

La discussion se poursuit par une série de questions.

Est-il possible aujourd'hui de rendre nos villes attrayantes en économisant de l'énergie et de l'argent?

Oui.

Que pensez-vous de l'éclairage de notre canton et de la ville de Genève? Pouvez-vous nous donner un exemple de réussite en la matière?

La place du Molard.

L'Ecole d'ingénieurs participe-t-elle déjà avec la Ville et le Canton à des mesures en matière d'éclairage?

Non.

Il est étonnant de constater que le laboratoire d'éclairagisme de cette école est plus connu à l'étranger que dans notre propre canton, puisque M. Simos nous montre plusieurs réalisations de son laboratoire, notamment au Caire avec la Fondation Aga Khan ainsi que l'illumination de plusieurs mosquées.

M. Simos termine son intervention en mentionnant qu'il donne des cours aux architectes et il rappelle la nécessité de faire appel à des spécialistes lors de la préparation d'un plan lumière.

*Audition de M. Philippe Dufaux, représentant des SIG, responsable, entre autres, de l'éclairage public*

Il faut distinguer l'éclairage routier, sécuritaire et l'éclairage «vie» qui met en valeur certains monuments, donne une atmosphère ou attire les gens; il n'y a pas de différence entre éclairage public et illuminations. Il remarque encore que l'éclairage répond à des critères de sécurité tout en participant d'une ambiance.

L'éclairage recouvre deux aspects, l'entretien et le développement durable. Il confirme avoir vu quelques ébauches de plans lumière dans les bureaux de la Ville de Genève. Finaliser une telle démarche serait judicieux. Depuis 1996, il y a 10% de points lumineux de plus, mais, en revanche, la diminution de la consommation a été de 10%. Depuis 2001, le coût de l'éclairage public a subi une diminution de 2%, alors que les illuminations ont augmenté de 6%. La signalisation routière est tombée de 36% et celle des arrêts des Transports publics genevois (TPG) de 10%. Globalement, le coût de l'éclairage a donc diminué de 2% depuis 2002.

Depuis dix ans, dans le cadre de l'éclairage privé, on observe une diminution de 15% sur l'ensemble du canton avec une augmentation de 9% de points lumineux. Cette évolution est due aux progrès techniques des ampoules.

La Ville de Genève a déjà remplacé la moitié de ses installations, mais des économies supplémentaires pourraient être faites, notamment en remplaçant les ballons fluorescents de 250 W par des ballons de 150 W. Cela permettrait une économie d'énergie de 35% pour un investissement de 2,5 millions de francs.

Un commissaire remarque que les SIG ont la réputation d'être un fournisseur relativement cher et demande quelle serait l'économie que la Ville de Genève pourrait faire si la distribution de l'électricité était soumise à concurrence.

Il est répondu que les SIG se trouvent dans la moyenne des fournisseurs romands et qu'en ce qui concerne les installations ils sont soumis à la concurrence avec le secteur privé.

La Ville de Genève est la seule commune du canton à ne pas avoir de mandat annuel auprès des SIG en tant que concepteur et installateur (activité en concurrence).

Il précise qu'ils ont dans leur service des ingénieurs et concepteurs qui ont fait leurs études dans des écoles spécialisées, de France notamment.

Les SIG pourraient soumettre à la Ville de Genève une série de travaux à faire immédiatement sur des points lumineux «discutables».

Comment expliquez-vous que la Ville de Genève n'a pas ce type de contrat?

La Ville de Genève a ce service en interne, ce qui n'est pas le cas d'autres communes. Il pense néanmoins qu'il serait bon pour la Ville qu'une systématique s'installe avec les SIG en ce qui concerne la maintenance. Il précise cependant que les contacts «indirects» avec notre commune sont relativement fréquents.

La discussion se poursuit et, après diverses interventions, les membres de la commission décident d'aller visiter le laboratoire de l'Ecole d'ingénieurs de Genève et de suivre une visite guidée de «Genève by night» proposée par les services de la Ville.

Par ailleurs, il est décidé d'écrire aux Villes de Lausanne et Zurich afin de connaître les progrès enregistrés par celles-ci en la matière, dès lors qu'elles ont déjà un plan lumière en vigueur. Vous trouverez leurs réponses sur IntraCM/ Divers/Annexes aux propositions.

Enfin, la commission juge utile d'écrire au magistrat Christian Ferrazino afin de savoir s'il a déjà un plan lumière dans ses tiroirs, comme évoqué par certaines personnes auditionnées.

### **Séance du 27 septembre 2005**

*Visite de quelques exemples d'éclairage genevois commentée par M. Claude Martenet, adjoint de direction au Service d'aménagement urbain*

Cette visite, qui durera trois heures, emmène les membres de la commission de la cathédrale au quai du Seujet.

En chemin, la commission aura contemplé l'éclairage de la place du Bourg-de-Four, de la Madeleine, du Molard, du Rhône, de Cornavin ainsi que de la rue de la Croix-d'Or, du tunnel de la rue du Valais, de la poste du Mont-Blanc, du Musée Ariana ainsi que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

### **Séance du 22 novembre 2005**

*Visite du laboratoire d'éclairagisme de l'Ecole d'ingénieurs en compagnie de M. Simon Simos, professeur HES*

Cette visite permet aux membres de la commission de se familiariser avec les différents types de lumière, ampoules ainsi qu'avec leurs incidences sur la consommation et les effets de couleurs. On comprendra notamment le rôle important de l'interaction entre la lumière et la matière.

On pourra apprécier également les différents instruments de mesure de la lumière ainsi qu'une maquette (d'un quartier de la ville) qui incorpore un mécanisme électrique permettant de la soumettre à des angles de lumière différents et de simuler la course du soleil.

### **Séance du 10 janvier 2006**

Les membres de la commission ayant appris que les services du magistrat Christian Ferrazino ont déjà commencé l'élaboration d'un plan lumière pour la Ville, ils votent donc l'audition de ce dernier.

## **Séance du 7 mars 2006**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que de M<sup>me</sup> Florence Colace, architecte éclairagiste au Service d'aménagement urbain, section éclairage public*

Le magistrat rappelle que la question de l'éclairage tient à cœur au département et que la lumière est un élément à part entière (place du Molard). La section éclairage public ne comptait qu'un seul collaborateur, mais cela a changé avec l'arrivée d'une architecte éclairagiste. Son département a commencé à réfléchir dans le cadre d'une réflexion globale et formalisée dans un CD-ROM qui a été remis aux membres de la commission.

Son but n'est pas de faire une illumination spectaculaire de toute la ville mais bien de s'adapter selon les lieux et les objets, en incluant les cheminements piétonniers ainsi que les arrêts des TPG. Il déclare ensuite vouloir s'appuyer sur des mandataires extérieurs pour faire aboutir ce projet.

M<sup>me</sup> Charollais rappelle que le mandat du plan lumière lui a été confié en son temps par M. Ruffieux et qu'un cahier des charges avait alors été élaboré par des mandataires, qui ont depuis abandonné ce projet pour des raisons déontologiques. Depuis, un nouveau cahier des charges a été rédigé (avec des lieux pilotes définis afin de tester les concepts), qui doit être envoyé aux mandataires potentiels au début de l'été.

M<sup>me</sup> Colace ajoute que, si le premier groupe de travail a abandonné le projet, il a tout de même permis de définir la base du cahier des charges. Ce dernier sera envoyé à des groupes composés d'architectes urbanistes, éclairagistes et paysagistes, voire d'historiens. Ces groupes devront élaborer un concept, de manière à harmoniser l'éclairage public et privé tout en favorisant les principes forts du lieu ou de l'objet. Cet exercice devra aboutir à la rédaction d'une charte (avec plans, illustrations et textes) qui intégrera notamment les principes de l'Agenda 21 et du plan directeur. Cette démarche permettra une collaboration plus étroite entre les différents services de la Ville.

### *Questions*

Quels étaient les points d'achoppement que la Ville a rencontrés avec le premier groupe de travail?

La directrice du département l'ignore mais précise qu'il s'agissait d'une décision unilatérale et abrupte de ce groupe de travail, lors du départ de M. Ruffieux.

Quelle est la différence entre le cahier des charges et la charte?

L'un doit aboutir à l'autre.

Un commissaire mentionne que le lien entre la charte et le projet est encore flou et il demande combien de groupes seront invités à y participer.

Entre quatre et six, mais une analyse de la situation sera faite par un groupe mandaté et seulement après que le cahier des charges aura été établi, selon les lieux choisis pour les mises en projet. Il n'y aura donc pas une réalisation immédiate.

Une fois le concept défini, il sera formalisé sur un plan et accompagné d'une synthèse.

Le projet se réalisera par étapes dans un déroulement itératif, avec des premiers résultats attendus pour la mi-2007.

Ces projets feront l'objet d'un crédit dont les dépenses sont prévues dans le budget 2006.

Un commissaire demande quels seront les critères de sélection pour le choix des urbanistes (groupes de travail) et se demande pourquoi les services ne procèdent pas à un appel d'offres général pour les réalisations qui suivront.

La directrice répond que cette démarche serait trop lourde, dès lors que les groupes choisis devront avoir déjà travaillé sur ces questions.

### *Discussions et votes*

Le Parti du travail espère que le concept ne tardera pas, malgré le couac du premier groupe de travail.

Le Parti radical soutient la motion. Toutefois, il marque quelques réserves quant à la façon de travailler du département, à l'égard des mandataires extérieurs et ne pense pas que la transparence soit totale.

Le Parti libéral déclare se rallier aux invites de la motion. Il rappelle que les éléments de confort et de sécurité sont prioritaires sans que la question de l'agrément puisse être facile à résoudre. Il insiste en mentionnant qu'il faudrait faire une recommandation stipulant que ce projet doit aboutir à des résultats concrets.

L'Union démocratique du centre pense qu'il serait possible d'amender les motions afin que le Conseil administratif informe la commission des démarches et des coûts.

Les Verts partagent l'opinion libérale, mais, comme le projet en est à sa première étape, ils ne pensent pas que toutes les études vont aller dans le mauvais sens.

Le Parti libéral acquiesce mais remarque que la maîtrise de ce projet et le but à atteindre sont très éloignés l'un de l'autre. Il ne s'agit pas forcément d'avoir le nec plus ultra en matière de plan lumière pour déjà faire quelque chose de concret.

Le Parti socialiste propose un amendement, à savoir d'ajouter à la première invite «et à informer le Conseil municipal et la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert». Il ajoute ne pas savoir comment l'administration va faire pour identifier les groupes de professionnels les plus adéquats.

Le Parti radical partage cette position et remarque, au vu de l'importance du projet, que la manière de définir ces groupes n'est pas satisfaisante.

Les Verts souscrivent à l'amendement socialiste mais pensent cependant que le plan lumière ne relève pas uniquement de l'aménagement et que cette commission n'a pas besoin d'être évoquée dans la recommandation. Il faut en outre prendre en compte certains aspects comme la sécurité ou l'environnement.

Le Parti libéral remarque que certains sujets concernent l'ensemble du Conseil municipal mais qu'une seule commission les traite.

L'Union démocratique du centre propose d'ajouter «de manière régulière».

Cet amendement: «à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert» est mis aux voix. Il est accepté par 5 oui (1 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 7 abstentions (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T).

La première invite amendée est acceptée par 10 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 T, 3 S, 2 Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Les deuxième et troisième invites sont acceptées par 9 oui (3 S, 1 T, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 AdG/SI).

La motion amendée est mise aux voix, elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En date du 22 mars 2006, la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement reçoit une lettre du magistrat Christian Ferrazino relative à la première invite votée par la commission et à la procédure ouverte d'appel d'offres.

Les membres du Conseil municipal sont priés de prendre connaissance de cette lettre annexée au rapport.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous et à informer de manière régulière le Conseil municipal et notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement des lignes directrices et du concept lumière retenus lors de l'élaboration de la charte et d'opter pour un appel d'offres ouvert;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

*Annexe:* lettre de M. Christian Ferrazino

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,  
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



NOTE à

Madame Monique CAHANNES  
Présidente de la commission de  
l'aménagement et de l'environnement  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais Eynard

Genève, le 22 mars 2006

**Plan lumière de la Ville de Genève – audition à la commission d'aménagement,  
aménagement**

Madame la Présidente,  
Chère Madame,

À la lecture du procès-verbal de l'audition que vous nous avez accordée le 7 mars au sujet de l'objet précité, je constate qu'un amendement a été voté par votre commission.

Cet amendement demande une information régulière au Conseil municipal et notamment à la commission au sujet de l'avancement des travaux, ce que mes services ne manqueront pas de vous fournir.

En revanche, l'amendement recommande également d'opter pour une procédure ouverte d'appel d'offres, ce qui pose les problèmes suivants :

1. Délais : l'appel d'offres est prêt à être lancé auprès des bureaux invités, comme nous vous en avons informés. Le passage par une procédure ouverte, qui nécessite l'ouverture d'une inscription, reporte d'un mois au moins le retour des offres, sans compter les délais nécessaires à la modification du cahier des charges.
2. Contenu de l'appel d'offres : le dossier de cahier des charges est rédigé de telle sorte qu'il s'adresse à des équipes ciblées et dont nous sommes assurés de l'adéquation de leurs compétences en relation avec l'objet du marché.  
Un appel d'offre ouvert présupposerait de revoir de façon importante la rédaction du cahier des charges en modifiant, notamment :

- les critères de sélection qui devront mettre l'accent sur l'aptitude ;
- les références à fournir par les candidats, étant entendu que des groupes inconnus peuvent également s'inscrire.

J.

3. Aspects financiers : selon les lois et règlements en vigueur, un appel d'offres ouvert doit être mis en œuvre par des marchés de services d'un montant supérieur à fr. 383'000.-. Il est bien entendu que cette procédure peut être appliquée par des marchés d'un montant inférieur, mais le choix de cette option laisserait entendre que nous doutons de l'estimation du marché et qu'il pourrait s'élever à un montant supérieur. Ceci ne nous semble pas favorable du point de vue économique, les offres étant probablement chiffrées « à la hausse ».
4. Indemnisation des candidats : il est prévu d'indemniser les candidats à hauteur de fr. 5'000.- pour qu'ils fournissent une planche A2 expliquant les concepts sur la base desquels ils souhaitent aborder le mandat. Cette prestation que nous demandons nous semble très importante pour bien choisir le groupe dont l'approche est la plus pertinente. Ouvrir la procédure impliquerait soit de renoncer à indemniser les candidats, ce qui ne nous semble pas correct, soit de renoncer à demander cette prestation, ce qui n'est pas souhaitable, pour une bonne comparaison des dossiers.

En conséquence, et pour les raisons évoquées précédemment, je vous confirme qu'il n'est pas souhaitable de modifier la procédure d'appel d'offres.

L'attribution de ce mandat se fera donc sur la base de la procédure sur invitation telle qu'elle vous a été décrite lors de l'audition. Je vous prie donc de bien vouloir communiquer ces informations à la commission, étant entendu que Mmes CHAROLLAIS ou COLACE restent à votre disposition pour vous fournir d'autres explications, si vous le souhaitez.

Persuadé que vous comprendrez le sens du présent courrier, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Christian Ferrazino

Copies : Mme Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie  
M. Gfeller, chef du service d'aménagement urbain  
Mme Colace, architecte-éclairagiste, service d'aménagement urbain